ICCAT-SALIDA
2021-08-05
S21-05905

INTERNATIONAL COMMISSION FOR THE CONSERVATION OF ATLANTIC TUNAS

COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDES DE L'ATLANTIQUE

ICCAT CICTA CICAA

COMISION INTERNACIONAL PARA LA CONSERVACION DEL ATUN ATLANTICO

Madrid, le 5 août 2021

M. Helguilè Shep
Directeur de l'Aquaculture et des Pêches
Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
Rue des Pêcheurs; B.P. V-19
Abidjan
CÔTE D'IVOIRE

OBJET : LETTRE SUR LES QUESTIONS D'APPLICATION

Cher Monsieur Shep,

Au nom de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT), j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que lors du processus de prise de décisions qui s'est tenu en lieu et place de la réunion de la Commission en 2020, la Commission a noté que certaines informations n'avaient pas été reçues et que certaines insuffisances en matière de déclaration ne sont toujours pas résolues. Les insuffisances en matière de déclaration et de mise en œuvre sont indiquées ci-dessous et dans le modèle de réponse ci-joint.

Lors du processus de prise de décisions de 2020, les Parties contractantes et les Parties, Entités ou Entités de pêche non contractantes coopérantes (CPC) ont été évaluées au titre de leur application des mesures de gestion et de conservation et des exigences en matière de déclaration de l'ICCAT. Sur la base de l'examen du rapport du Secrétariat sur la coordination de la recherche et des statistiques et du rapport du Secrétariat au Comité d'application de 2020 et d'autres informations disponibles, le Comité a constaté les insuffisances suivantes pour la Côte d'Ivoire, notant que plusieurs de ces questions sont récurrentes d'une année sur l'autre :

- Le rapport annuel n'a pas été reçu.
- Rec. 16-14 : Les informations sur les programmes d'observateurs nationaux et les données ST09 n'ont pas été soumises.
- Rec. 16-13/18-06: La mise à jour de la feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins n'a pas été reçue.
- Rec. 18-05/19-05: La feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux istiophoridés n'a pas été reçue.
- Rec. 11-11 /16-16: Certaines différences ont été constatées entre la soumission de la Tâche 1 et les tableaux d'application.

En outre, le Comité a noté que la Côte d'Ivoire n'avait pas répondu aux courriers précédents du Président du COC faisant suite aux réunions de 2018 et 2019.

L'absence de mise en œuvre intégrale des exigences de l'ICCAT peut affaiblir les travaux de la Commission en vue d'atteindre les objectifs de la Convention et la déclaration tardive ou incomplète pose des difficultés au Secrétariat pour élaborer les documents pour la Commission et ses Sous-commissions et Comités, et réduit l'efficacité du Comité d'application. Les listes des exigences en matière de déclaration, les formulaires de déclaration pertinents et les Recommandations et Résolutions de l'ICCAT sont publiés tous les ans sur le site web de l'ICCAT à l'adresse:

https://www.iccat.int/en/SubmitCOMP.html
https://www.iccat.int/en/submitSTAT.html
https://www.iccat.int/en/RecRes.asp

La Commission demande à la Côte d'Ivoire de répondre au présent courrier avant le **1er octobre 2021** et de compléter le modèle ci-joint (soumis de préférence en tant que document MS Word) afin d'indiquer les mesures prises par la Côte d'Ivoire pour rectifier les insuffisances indiquées. Dans le cadre de cette réponse, il serait utile de recevoir une mise à jour sur la situation de la transposition des mesures de l'ICCAT dans la législation nationale de la Côte d'Ivoire, qui avait été mentionnée dans la réponse de la Côte d'Ivoire à la lettre du Comité d'application de 2019.

Pour toute question sur les questions soulevées dans le présent courrier, y compris toute demande d'explication plus détaillée sur ces questions, n'hésitez pas à me contacter par le biais du Secrétariat à info@iccat.int.

En vous remerciant pour votre attention sur ces questions importantes, je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

Derek Campbell
Président du Comité d'application

cc: R. Delgado, *Président de la Commission*

Pièce jointe : Modèle de réponse à la lettre concernant l'application

Appendice 1 – Commentaires reçus sur les actions recommandées par le COC

(COC_328_APP_1/ 2020)

Commentaires des États-Unis

Les États-Unis remercient la Côte d'Ivoire pour sa réponse à nos questions. Étant donné que la Côte d'Ivoire développe activement sa flottille palangrière, il est particulièrement important que la mise en œuvre des mesures relatives aux istiophoridés et aux requins soit communiquée dans les Feuilles de contrôle. La Rec. 16-11 prévoit que les CPC prennent ou maintiennent des mesures appropriées pour limiter la mortalité des voiliers. Ces mesures pourraient inclure, par exemple : remettre à l'eau des voiliers vivants, encourager ou exiger l'utilisation d'hameçons circulaires ou d'autres modifications d'engins efficaces, mettre en œuvre une taille minimale et/ou limiter les jours en mer.

Appendice 2

MODÈLE DE RÉPONSE À LA LETTRE CONCERNANT L'APPLICATION

Questions d'application identifiées dans le processus par correspondance de 2020			
CPC: CÔTE D'IVOIRE			
CATÉGORIE	**QUESTION D'APPLICATION**	**MESURE CORRECTIVE PRISE OU PRÉVUE**	**DATE D'ENVOI DES DONNÉES/INFORMATIONS MANQUANTES (le cas échéant)**
Réponse à la lettre du Président du COC faisant suite à la réunion de 2019	Aucune réponse n'a été reçue (de même, aucune réponse n'a été reçue à la lettre faisant suite à la réunion de 2018).		
Rapport annuel	Le rapport annuel n'a pas été reçu.		
Déclaration de données statistiques	Rec. 16-14 : Les informations sur les programmes d'observateurs nationaux n'ont pas été soumises (à travers le formulaire ST09-DomObPrg.xlsx).		
Mesures de MCS	Rec. 16-13/18-06: La mise à jour de la feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins n'a pas été reçue.		
	Rec. 18-05/19-05: La feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux istiophoridés n'a pas été reçue.		
Limites de capture/quotas	Rec. 11-11 /16-16: Certaines différences ont été constatées entre la soumission de la Tâche 1 et les tableaux d'application.		
Autres questions			